

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1533

commission principale : développement économique

commune (s) : Caluire et Cuire - Rillieux la Pape

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle Perica - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003 s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité au niveau de l'entretien et de l'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises sur les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre de nos compétences aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des zones et parcs industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés sur la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de Perica :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007 et couvrant tous les projets sur la zone,

- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de Perica.

D'une superficie de 240 hectares, la zone industrielle de Perica accueille 5 600 emplois au sein de 270 entreprises. Hétérogène et dynamique, cette zone d'activités connaît depuis plusieurs années d'importantes évolutions de son tissu économique. Son accessibilité limitée et la pression des implantations commerciales ne lui permettent pas de valoriser toutes ses capacités de croissance. La requalification de la zone est, quant à elle, bien avancée ; elle doit être poursuivie par une action sur les franges et par une meilleure participation aux dynamiques économiques de l'ensemble du secteur.

Le montant de 876 280 € est d'ores et déjà individualisé sur 2004 pour des opérations d'aménagement à l'étude ou engagées. Les opérations, aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007, sont les suivantes :

- la rue Thimonnier : requalification,
- le chemin du Champ de Lière : requalification,
- les points d'informations : mise en place,
- la rue du Companet : requalification et mise en sécurité,
- l'avenue de l'Industrie : requalification et accès gare de Sathonay,
- le chemin Petit : requalification,
- le jalonnement du site de Terres Bourdin,
- les acquisitions foncières.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Valide la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de Perica.

2° - Regroupe les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de Perica en une seule opération refondue pour un montant total de 876 280 € sur la période 2004-2007.

3° - Procède à une individualisation complémentaire d'un montant de 825 720 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 1 702 000 €.

4° - Propose l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 702 000 € pour l'année 2004,
- 325 000 € pour l'année 2005,
- 375 000 € pour l'année 2006,
- 300 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,